



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché/Publié le 16/12/2022

ID : 040-214001554-20221210-221210H1354H2-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 10 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix décembre à dix heures quatre, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : mercredi 07 décembre 2022

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Carine DUPUY, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marc VERNIER, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Véronique MORA a donné pouvoir à Mme GARROUSSIA; Cédric CHATON a donné pouvoir à M. SANCHEZ

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
<u>Présents</u>	<u>13</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>15</u>

N° DEL20221210-011

DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BP 2022

La décision modificative numéro 3 au budget primitif 2022 porte sur un virement de crédits du chapitre 012 charges de personnel au chapitre 65 charges financières, afin de valider le dernier train de payes de l'année 2022.

En diminution :

Chapitre 012 article 6411 - 3 000€

En augmentation :

Chapitre 65 article 6531 + 3 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :



APPROUVER le virement de crédits du chapitre 012 au chapitre 65
AUTORISER monsieur le maire à signer tout document propice à ce sujet

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Signé le , 19/12/22



de secrétaire de séance

Thierry GALLEA

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »